

COLLECTIF GUATEMALA

21 ter, rue Voltaire
75011 Paris - France
Tél. : 07 62 04 01 40

collectifguatemala@gmail.com
www.collectifguatemala.org

Directrice de publication : Isabelle Tauty Chamale

ISSN 1277 51 69

Ont participé à ce numéro :

Nora Hallopé, Jordi Bustamante, Olivia Blanc,
Julie Lefolle, Ana Braconnier

Photo de couverture : ACOGUATE

Numéro 235

Mai 2022

Édito :
« La dignité a le visage
des femmes Achí »

Par Nora Hallopé

P. 2

La décolonisation de
l'art et l'espoir comme
choix politique. Entre-
tiens avec Ana Ixchiú
(2/2)

Par Jordi Bustamante

P. 3

La corruption dans le
Triangle du nord, compa-
raison de la dynamique
régionale

Par Olivia Blanc

P. 4-5

Des décennies d'adop-
tions irrégulières d'en-
fants guatémaltèques

Par Julie Lefolle

P. 6

Brèves

Par Ana Braconnier et
Lou Taburiaux

P. 7

Lettre d'information du Collectif Guatemala

SOLIDARITÉ GUATEMALA



« La dignité a le visage des Femmes Achí »

L'année 2022 aura commencé par une victoire. Une victoire qui aura mis plus de 10 ans à arriver, 40 ans après les faits, dans ce cas déjà emblématique nommé « Mujeres Achí » (Femmes Achí).

Ces femmes, ce sont 36 femmes Maya Achí victimes de violences sexuelles pendant le conflit armé interne (CAI), aux alentours de la municipalité de Rabinal, dans la Baja Verapaz, une des régions les plus durement touchées durant le conflit. En 2011, les 36 femmes Achí entament un long chemin pour accéder à la justice, en déposant plainte contre l'État et d'anciens membres des Patrouilles d'autodéfense civile (PAC). Après de nombreux obstacles (confrontation au racisme, régressions et paralysies dans les processus judiciaires) s'ouvrait, le 4 janvier dernier, le procès des 5 ex-PAC, Benvenuto Ruiz Aquino, Bernardo Ruiz Aquino, Damián Cuxum Alvarado, Gabriel Cuxum Alvarado et Francisco Cuxum Alvarado.

Pendant 12 jours, victimes, accusés, témoin.e.s, expert.e.s et membres des défenses se sont succédé.e.s à la barre pour partager leur version des faits et présenter des preuves. Des expertises techniques militaires ont démontré que les PAC ont été créées et développées par l'armée à partir de 1981, dans le cadre d'une stratégie visant à forcer hommes et adolescents des régions rurales à participer aux actions répressives. Elles ont été entraînées, armées et commandées par l'armée. D'autres spécialistes ont expliqué comment les violences sexuelles constituaient une arme de guerre différenciée et utilisée spécifiquement contre les femmes, rendue possible par le racisme et la misogynie. Ces méthodes de répression systématiques et planifiées étaient utilisées comme arme de soumission et de contrôle. Les expertises psychologiques et médicales ont ainsi diagnostiqué des symptômes et dommages similaires chez les femmes (états dépressifs, insomnies, altération diverses, douleurs physiques encore présentes aujourd'hui). Les violences vécues par ces femmes ont engendré une rupture totale de leur projet de vie et impacté l'intégralité des communautés.

Plusieurs des femmes Maya Achí ont également livré leur témoignage. Juana García de Paz raconte avoir été détenue pendant 3 mois et 15 jours, suite à l'assassinat de son mari, et soumise à des traitements de torture. Sa maison et ce qu'elle possédait ont également été brûlés. Estefana Alvarado Sic a parlé de son histoire, des trois jours de détention durant lesquels elle a été violée par tous les paramilitaires présents, lui faisant perdre son bébé.

Après deux semaines de débat oral et public, le 24 janvier, le tribunal déclare que « *creemos firmemente en los testimonios de las mujeres* », et annonce sa sentence : 30 ans d'emprisonnement pour les délits de Crimes contre l'humanité sous la forme de violence sexuelle. Gabriel Cuxum, pour avoir modifié son identité afin d'échapper à la justice, est condamné à 10 ans de prison supplémentaires. L'État, quant à lui, est jugé responsable historique des souffrances endurées par le peuple Maya Achí. Quelques jours plus tard, le Tribunal, lors de l'audience dédiée aux réparations, approuve 12 des mesures sollicitées par la défense des plaignantes, incluant indemnisation et d'autres mesures telles que la construction de centres de santé dans les communautés affectées, la création de programmes de formation sur les droits des femmes, l'octroi de bourses d'études aux filles et petites filles des femmes survivantes.

Une sentence historique donc, qui ouvre la voix de la justice et de la dignité pour d'autres femmes victimes de violences, durant le conflit ou encore aujourd'hui. Pourtant, de longs chemins restent à parcourir pour transformer nos sociétés violentes et inégalitaires, comme en témoigne dans ce nouveau numéro du Solidarité Guatemala l'analyse sur la situation dans le Triangle du Nord, l'article sur les adoptions irrégulières d'enfants ou encore la brève sur le projet de Loi 5272.

Ceci dit, réchauffons-nous les cœurs en saluant la lutte courageuse menée par les Femmes Maya Achí.

Que leur combat nous serve d'exemple, d'inspiration et de force collective.

ÉDITO

Par Nora Hallopé

Par Jordi Bustamante

LA DÉCOLONISATION DE L'ART ET L'ESPOIR COMME CHOIX POLITIQUE. ENTRETIENS AVEC ANA IXCHÍU (2/2)

Festivales Solidarios est un projet qui, sous le prisme des pratiques artistiques, des subjectivités décoloniales, des résistances et des expériences anarchistes et d'autogestion, songe à construire un autre futur au Guatemala. Depuis l'exil, une de ses fondatrices, Ana Lucía Ixchíu, Maya Quiché, nous témoigne au fil de cette deuxième partie d'entretien de quelles manières la compréhension de l'art peut être déconstruite, décolonisée et réappropriée par les résistances. Elle nous expose aussi comment la détérioration des espaces d'action et des conditions de travail des défenseur.es des droits humains, des artistes engagé.es et des journalistes au Guatemala affirment l'instauration d'un régime dictatorial. Et, enfin, elle nous ouvre des perspectives vers une lutte à partir de l'allégresse, de la joie, de l'espoir et des couleurs. Des formes de résistance qui constituent en elles-mêmes un acte politique décolonial.

Au Guatemala, « L'Art » et la « Culture » sont souvent compris selon une définition que l'on peut catégoriser d'occidentale, bourgeoise et coloniale. Comment renverse-t-on cela ? Comment tu comprends ta pratique artistique ? Comment se réapproprie l'art et sortir de cette définition qui nous a été historiquement imposée ?

Personnellement, un évènement qui a marqué ma vie c'est lorsque j'ai lu, compris et imaginé comment les ancêtres Hun Ajpú et Ixbalanqué ont utilisé l'art pour vaincre les seigneurs de Xibalbé dans le livre sacré des Quichés (le peuple dont je suis issue), le Popol Vuh. J'ai dit : ça c'est moi ! Je suis Hun Ajpú, je suis Ixbalanqué. Je fais partie de cette relation ancestrale que nous, les peuples autochtones avons avec les arts. Et non à partir d'un concept européen de l'art, mais à partir de nous en tant qu'êtres humains, à partir de nos propres expressions culturelles et perspectives. Hun Ajpú et Ixbalanqué trompent les seigneurs de Xibalbé avec de belles choses.

J'ai réalisé que la souffrance et la douleur qu'impliquent la lutte pour la défense d'un territoire sont aussi coincées dans la pensée coloniale. Après 9 ans de travail dans le mouvement social guatémaltèque, j'ai réalisé que de nombreuses pratiques de victimisation, de souffrance, et de douleur font aussi partie de la colonisation.

Ainsi, lutter à partir de la joie est une manière d'assumer et de décoloniser nos luttes. C'est pourquoi nous considérons que la lutte à travers l'art est un moyen efficace de défendre nos droits, de défendre notre droit à la joie et à la musique. L'association de femmes guérisseuses *Mujeres Kaqla** est un bel exemple de lutte à partir de la joie et de l'art.

Selon ton expérience en tant qu'activiste, comment vois-tu la situation actuelle du Guatemala en termes de défense des droits humains et du territoire ?

Pour moi, la situation est lamentable. Le Guatemala vit dans une dictature qui ne permet pas ou ne respecte pas une pensée différente de la pensée hégémonique qui est colonialiste, raciste et discriminatoire. Toutes les personnes qui pensent différemment sont vues comme des ennemis internes, des ennemis de l'État. Je suis actuellement exilée, persécutée et criminalisée pour mon travail de défense des droits humains, des femmes et des peuples autochtones. Je suis exilée pour avoir organisé des activités culturelles de dénonciation, joué de la musique, et revendiqué nos droits à la joie, à vivre en

paix et à la dignité.

Je ne suis pas la seule, nous sommes beaucoup à être assiégé.es et persécuté.es. Nous sommes la majorité à penser différemment. Nous voulons tous.tes vivre dignement, nous battre et construire d'autres réalités pour le pays. C'est pour cela que nous sommes persécuté.es et criminalisé.es.

Y-a-t-il un avenir, Lucía ? Y-a-t-il de l'espoir ? Même si c'est à moyen ou long terme ?

Je crois que oui. Oui parce que, premièrement, l'espoir est un choix politique. Et deuxièmement, si nous pensions que tout était perdu, il n'y aurait aucune raison de se battre, alors qu'il y en a toujours une.

Le Guatemala est un pays qui, au milieu de la spoliation, au milieu de la violence, au milieu de la pauvreté, montre toujours des signes de solidarité, il y a toujours de belles choses et de nombreuses raisons de continuer à se battre.

Je crois que beaucoup d'éléments substantielles se trouvent et résident dans les luttes autochtones : l'espoir et les alternatives pour entretenir la vie, la terre et l'eau en sont la preuve. Je crois alors qu'il y a beaucoup de raisons pour continuer à se battre pour le Guatemala, pour la Més-Amérique, et pour la Terre-Mère.

Lutter à partir de la joie, de l'espoir et des couleurs, a aussi été un moyen de voir bien au-delà de la douleur, de la violence et du génocide.

Merci beaucoup Ana Lucía pour ton temps et ces apprentissages sur ces autres manières de mener nos luttes. Autre chose que tu voudrais dire aux lecteurs. trices du Collectif Guatemala ?

Je voudrais juste remercier la solidarité internationale et toutes les personnes qui donnent leur temps, et leur solidarité pour raconter ce qui se passe au Guatemala, en Amérique centrale et en Amérique latine. Il est important de remercier ces réseaux de solidarité qui nous ont souvent sauvés la vie. C'est mon cas et c'est celui de mon partenaire. Ce sont les réseaux qui nous ont soutenus. La solidarité entre les peuples est ce qui vaut la peine et nous en serons toujours reconnaissants.

* Site web : <https://www.kaqla.org/>

La corruption dans le Triangle du nord : comparaison de la dynamique régionale.

Par Olivia Blanc

Le Triangle du nord désigne trois pays d'Amérique centrale situés au nord : Guatemala, El Salvador et Honduras. Cette définition était initialement utilisée pour parler de cette région, économiquement liée par des traités économiques, comme les traités douaniers. Toutefois, le partage d'histoire similaire, de culture proche, et de problématiques sociales font que cette définition a été reprise dans d'autres contextes.

« En 2019, le gouvernement du Guatemala fermait les portes de la Commission Internationale contre l'impunité (CICIG), organisme mis en place afin d'investiguer sur la corruption des fonctionnaires du gouvernement et de ses réseaux du secteur privé. En 2020, le gouvernement du Honduras ne renouvela pas le contrat de la Mission d'aide à la lutte contre la corruption et l'impunité au Honduras (MAC-CIH). En 2021, le président du gouvernement d'El Salvador a rompu le contrat avec la Commission Internationale contre l'Impunité au Salvador, juste au moment où les processus judiciaires contre des fonctionnaires commençaient. » (1)

La corruption et la cooptation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire par l'élite politique sont devenues un phénomène clair et bien ancré dans ces trois pays, menant à l'impunité de divers crimes, au bafouement des droits fondamentaux mais aussi à la mise en place d'un État autoritaire.

Durant ces cinq dernières années, trois politiques ont été menées dans les pays du Triangle du nord : la cooptation du système judiciaire, l'implémentation des « Loi ONG » répressives à l'encontre d'organisations militant pour les droits humains, et les efforts de réduction de la liberté d'expression, particulièrement dans les médias et journaux. Ces trois axes ont un but clair : réduire la marge de manœuvre de la population pour accéder à la justice, perpétuer l'impunité, éliminer les aides étrangères qui iraient à l'encontre du système corrompu et finalement réduire au silence les lanceurs d'alerte ou autres acteurs voulant dévoiler la réalité des faits.

1. Cooptation du système judiciaire – l'exemple du Guatemala

Analysons premièrement la cooptation du système judiciaire menant à la fin de son indépendance. Juan Sandoval, ex-procureur au Guatemala ayant investigué les liens de corruption qu'avait le président actuel du Guatemala explique que :

« [L]es dimensions de la détérioration du système judiciaire, et comment les pratiques qui ont commencé au Guatemala "pour coopter le système judiciaire" (...) ont été reproduites dans les autres pays du Triangle Nord de l'Amérique centrale. » (2)

Ces pratiques utilisées à l'encontre de fonctionnaires de justice par les gouvernements du Triangle du Nord ont été recensées dans un rapport rédigé par Gloria Porras, ancienne magistrate de la Cour Constitutionnelle du Guatemala (3) :

1. Activités qui compromettent la sécurité personnelle des juges et magistrat.e.s
2. Pressions et menaces dans la sphère privée
3. Pressions et menaces publiques (stigmatisation de la personne, harcèlement sur les réseaux sociaux).

4. Sanctions
5. Persécution pénale

Ces termes qui peuvent paraître techniques, font en réalité froid dans le dos : persécution, harcèlement dans les rues, mise sous écoute de téléphones, condamnations, agressions psychologiques et physiques, utilisation d'informations privées pour exposer les personnes dans les médias, menaces de mort, surveillance et suivi par des forces de l'ordre armées jusqu'à la maison, etc.

Actuellement au Guatemala, c'est la juge Erika Aifán qui fait les frais de ces pratiques. C'est la deuxième fois depuis 2018 qu'elle est criminalisée et persécutée par le Ministère Publique. En janvier de cette année, elle a reçu une accusation pour « abus d'autorité et manquement à ses devoirs ». Elle a en effet travaillé avec le Bureau du Procureur spécial contre l'impunité (FECI), anciennement dirigé par Juan Sandoval, afin de lutter contre la corruption et l'impunité au Guatemala. Le Ministère publique, dirigé par Consuelo Porras, alliée du président actuel Giammattei, essaye par cette deuxième tentative de « démanteler les institutions guatémaltèques et ce qu'elles ont fait pour accompagner le travail de la CICIG et, en particulier, dans le cas de la juge [Aifán] pour finir de s'approprier les cours de justice » selon Sandoval (4).

Cet exemple de la juge Aifán en est un parmi tant d'autres au Guatemala, au Honduras ainsi qu'au Salvador. La fin de l'indépendance d'un système judiciaire dans le Triangle du nord marque le début d'un non-retour sur l'implémentation d'un réseau de corruption profond et le régime d'impunité. Comme le mentionne Gloria Porras :

« La corruption représentée par les élites du pouvoir, qui, en cooptant les organes de l'État, ont réorienté leur objectif vers le bien-être privé plutôt que commun. » (5)

2. Le phénomène des « Loi ONG » - l'exemple du Salvador

Prenez le phénomène des « Loi ONG », une ou plusieurs lois visant à complexifier les prérequis administratifs d'organisations étrangères, afin de mettre fin à ces dites organisations. Sous prétexte d'arrêter l'ingérence étrangère dans les affaires d'État et de garantir la souveraineté, les gouvernements respectifs essayent de légaliser leur contrôle sur chaque organisation travaillant sur son territoire. Le problème survient lorsque ce pouvoir est utilisé de manière discrétionnaire permettant de mettre fin à toute organisation qui mettrait en péril la politique corrompue du pays ou irait à l'encontre de celle-ci. Ce pouvoir discrétionnaire est dû au fait que le gouvernement s'octroie le pouvoir de fermer une organisation si celle-ci perturbe l'ordre public, sans pour autant en donner une définition claire, laissant donc une grande marge d'interprétation en leur faveur.

Au Guatemala, la « Loi ONG » est entrée en vigueur au début de l'année 2022, à El Salvador la « Loi d'agent étranger » est en processus d'approbation depuis 2021, et une série de lois avec le même but sont en vigueur depuis novembre 2021 au Honduras (6).

À El Salvador, la « Loi d'agent étranger » proposée par le président actuel Nayib Bukele fait l'objet de beaucoup de critiques. WOLA exprime que : « Ce projet de loi est une nouvelle mesure du président Bukele visant à faire taire ses détracteurs, à restreindre la liberté d'expression et à criminaliser les médias indépendants et les groupes de défense des droits de l'homme. »(7)

Dans la même lignée de préoccupation, l'Alliance pour la Solidarité dénonce que « Les ONG, les défenseurs des droits de l'homme dans les pays d'Amérique centrale comme le Salvador, le Guatemala, le Nicaragua, le Honduras et le Costa Rica, font l'objet d'un harcèlement judiciaire, policier et médiatique, ainsi que d'un processus de criminalisation visant à les discréditer afin de mettre un terme aux critiques des violations des droits fondamentaux qui ont lieu dans ces pays. »(8).

La mise en place de telles lois par le pouvoir législatif isole les défenseur.e.s des droits humains dans leurs luttes face au gouvernement. Ainsi, le démantèlement de ces organisations appuie les pratiques du gouvernement, empêche les demandeur.euse.s de justice de s'exprimer et renforce l'impunité. Cela représente donc une cooptation du pouvoir législatif par les élites politiques.

3. La liberté d'expression – l'exemple du Honduras

Prenez enfin le problème autour de la liberté d'expression, en particulier celle des journalistes. La liberté d'expression est fondamentale pour un journaliste, car elle lui permet d'investiguer comme il le souhaite le sujet qu'il veut traiter. Malheureusement, dans les États du Triangle du nord, la liberté d'expression est fortement restreinte, car si l'on ose s'opposer aux actions du gouvernement, on fait très vite face à des représailles. Sur Twitter, on peut suivre ce phénomène sous le hashtag « NoNosCallarán » (« on ne nous fera pas taire »).

Au Honduras, plusieurs rapports ont été réalisés sur la situation. On peut mentionner le rapport de C-Libre (Commission pour la liberté d'expression) (9), ou encore de l'organisation SwissPeace. Ce dernier relate le témoignage de certain.e.s journalistes : « Les dirigeants d'organisations qui osent critiquer les politiques ou les pratiques du gouvernement sont alors accablés d'inquiétudes, notamment par la crainte de représailles à leur encontre. (...) Cela indique qu'un des mécanismes de restriction de l'exercice de la liberté d'expression est l'exercice de la violence. Les cas d'assassinats de journalistes et de communicateurs sociaux ont augmenté après le coup d'État. » (10)

Ce n'est pas seulement dans la dénonciation de la corruption des élites politiques que l'expression des journalistes est contrôlée. On remarque aussi une instrumentalisation des médias par les élites politiques, technique que l'on retrouve dans la pratique de *Fake news* ou encore de campagnes médiatiques contre certain.e.s juges comme mentionné ci-dessus lorsque nous évoquons la cooptation du pouvoir judiciaire. Sur ce point, Swisspeace exprime ses inquiétudes dans son rapport :

« Le gouvernement actuel a adopté le contrôle des médias

comme une politique et un accent particulier. (...) Ainsi, non seulement la liberté d'exprimer des idées et des propositions est sévèrement limitée, mais les possibilités de dialogue effectif et de concertation entre la société civile et l'État sont également mises à mal. » (11)

La fermeture d'institutions contre la corruption dans les États du Triangle du nord constitue seulement la partie visible de l'iceberg. La fermeture de ces espaces démocratiques, le contrôle de l'élite politique corrompue sur les trois pouvoirs de l'État ainsi que la dégradation des droits fondamentaux est le constat de la situation des pays du Triangle du nord. Cette dynamique régionale qui s'implémente depuis plusieurs années est en train de se terminer par la victoire du cercle des corrompus. Toutefois, on retrouve dans chacun de ces pays une société civile engagée à faire respecter ses droits. Alors, malgré cette analyse accablante de la situation dans le Triangle du nord qui risque fort d'influencer les pays avoisinants, la lutte continue.

(1) « Le combat contre la corruption en Amérique du Centre, que s'est-il passé en 2021 ? » 26/12/2021

<https://www.vozdeamerica.com/a/combate-contr-la-corruption-en-centroamericana-que-paso-en-2021-/6365767.html>

(2) « Corruption : Qu'est-ce qui ne va pas avec le système judiciaire dans le nord de l'Amérique centrale ? », 10/02/2022

<https://www.vozdeamerica.com/a/corruption-que-falla-sistema-justicia-norte-centroamerica-/6435589.html>

(3) Les effets de la corruption dans le système judiciaire dans le Triangle du Nord, étude publiée par le Centre Woodrow Wilson Washington DC, Gloria Porras, 02/2022,

<https://www.wilsoncenter.org/publication/efectos-de-la-corruption-en-el-sistema-de-justicia-en-el-triangulo-norte>

(4) « États-Unis : Consuelo Porras fait un "effort évident" pour faire obstacle aux enquêtes sur la corruption en incriminant la juge Erika Aifán », prensa comunitaria, 17/02/2022

<https://www.prensacomunitaria.org/2022/01/eua-consuelo-porras-hace-un-esfuerzo-evidente-por-obstruir-investigaciones-contr-la-corruption-al-criminalizar-a-jueza-erika-aifan/>

(5) Les effets de la corruption dans le système judiciaire dans le Triangle du nord, Centre Woodrow Wilson Washington DC, Gloria Porras, 02/2022,

<https://www.wilsoncenter.org/publication/efectos-de-la-corruption-en-el-sistema-de-justicia-en-el-triangulo-norte>

(6) Les membres du Congrès Américain ont fait par ailleurs mention dans leur communiqué mentionné ci-dessus aux §3, 4 et 5

(7) Communiqué commun, « Des organisations américaines condamnent la proposition de loi sur les agents étrangers au Salvador » 24/11/2021

<https://www.wola.org/es/2021/11/ley-agentes-extranjeros-el-salvador-condenar/>

(8) « Dénonciation du "harcèlement" contre les ONG au Guatemala et dans d'autres pays de l'Amérique centrale », Crónica, 28/11/2021

<https://cronica.com.gt/denuncian-acoso-contr-ong-en-guatemala-y-otros-paises-de-ca/>

(9) Rapport sur la liberté d'expression, 2020, C-Libre Honduras

<http://www.clibrehonduras.com/cl/index.php/ile>

(10) SwissPeace, « Espace d'action de la société civile d'Honduras », KOFF Essential, 2017

<https://www.swisspeace.ch/assets/publications/downloads/Essentials/057458cb1e/Espacio-de-Accion-de-la-Sociedad-Civil-en-Honduras-Essential-17-swisspeace-v2.pdf>

(11) *Idem*

DES DÉCENNIES D'ADOPTIONS IRRÉGULIÈRES D'ENFANTS GUATÉMALTÈQUES

Par Julie Lefolle

Jusqu'en 2007, le droit guatémaltèque a permis l'adoption frauduleuse de dizaines de milliers d'enfants en Europe (1) et en Amérique du Nord. La plupart ont été kidnappés puis vendus afin d'être adoptés sans le consentement de leurs parents.

Pendant la guerre civile, de 1960 à 1996, plus de 5 000 enfants ont été portés disparus. (2) Enlevés par l'armée pendant les opérations militaires et à la suite des massacres, ils ont été placés dans des orphelinats d'État et proposés à l'adoption. (3) Pendant cette même période, un système d'adoption notarial est mis en place et permet l'adoption d'enfants sur accord des parties, sans aucune intervention d'un juge. Grâce à la simplicité de cette procédure un système de crime organisé s'est développé et a perduré jusqu'en 2007, année durant laquelle le Guatemala a enfin changé sa procédure d'adoption. (4)

Entre 1997 et 2007, 32 250 enfants ont été adoptés dont 86 % aux États Unis et 4,6 % en France. (5) D'après la Commission contre l'impunité au Guatemala, le gouvernement a récolté plus de 200 millions de dollars grâce à cette pratique. Ces crimes ont été perpétrés avec la complicité d'assistants sociaux, d'avocats, de personnel médical et de l'administration étatique. (6) La plupart des victimes de ce système étaient des mères autochtones, pauvres, venant de milieux ruraux. (7) Dans de nombreux cas, les avocats en charge des adoptions, avec la complicité des agences étrangères, ont contraint les mères, par des chantages économiques et émotionnels, à abandonner leurs enfants ou leur ont fait croire qu'ils étaient morts nés.

Aujourd'hui, de nombreux adoptés partent à la recherche de leurs racines et découvrent les atrocités du système corrompu qui a mené à leur adoption. C'est le cas de Coline Fanon, adoptée en Belgique elle a découvert son histoire à l'âge de 30 ans et créé l'association *Racines Perdues*, qui a pour but de réunir les enfants disparus avec leurs familles biologiques au Guatemala. (8) Un autre cas singulier est celui d'Osmin To-bar, (9) il est la première personne à gagner un procès contre le Guatemala pour adoption frauduleuse. (10) À ce jour, seuls une dizaine de personnes, ont été jugées et condamnées à des peines de prison pour des adoptions irrégulières. (11)

La plupart des adoptés recherchant leurs familles font face à de nombreux obstacles tels que la disparition des documents d'archives et la criminalisation de leurs actions et de celles d'associations leur apportant de l'aide. Le gouvernement guatémaltèque a créé un formulaire en ligne permettant de contacter le centre national des adoptions pour qu'il se charge de la recherche des familles d'origine. Cependant, rien n'est mis en place pour aider les personnes démunies de passeports ou d'actes de naissances valides, car elles ont été victimes d'adoptions illicites basées sur des états civils falsifiés. (12) Enfin, au Guatemala, les familles qui recherchent leurs enfants enlevés et demandent justice sont souvent délaissées par les administrations et accusées à tort d'avoir vendu leurs enfants. (13)

Avec l'aide d'associations guatémaltèques telles que la *Fondation des Survivantes*, les mères peuvent trouver un soutien psychologique et légal, (14) et la *Ligue guatémaltèque pour la santé mentale* a développé un programme de soutien psychologique reconnu qui a permis la réunification de plus de 513 enfants disparus pendant le conflit armé avec leurs familles biologiques. (15)

Malheureusement, de nombreuses familles vivent encore aujourd'hui sans aucune information sur le sort de leurs enfants disparus et de nombreux enfants adoptés vivent sans savoir qu'ils ont été victimes de disparitions forcées.

Pour aller plus loin :

Les enfants perdus au Guatemala, documentaire de Noticias Telemundo, 14 août 2020 : <https://www.youtube.com/watch?v=aUnQW3E-yYs> (22.40 min)

- (1). Majoritairement en France, en Belgique et en Italie.
- (2). Enfance & Famille d'Adoption, Mission Guatemala du 9 au 20 décembre 2019: <https://cutt.ly/ZATNprn>
- (3). *Harpers Magazine*, Destiné à l'exportation, l'héritage troublant des adoptions guatémaltèques, Rachel Nolan, avril 2019: <https://harpers.org/archive/2019/04/destined-for-export-guatemalan-adoptions/>
- (4). Conférence de la Haye de droit international privé, "Compte-rendu d'une mission d'information au Guatemala relative à l'adoption internationale, 26 février - 9 mars 2007", publié en mai 2007: <https://assets.hcch.net/docs/18210249-187a-4607-b6b5-808e3f3fb7fa.pdf>
- (5). *Le Monde*, "Au Guatemala, la vie volée des enfants adoptés", Angeline Montoya, 8 décembre 2021: <https://cutt.ly/9ATNlap>
- (6). Voir note n°2.
- (7). Voir note n°3.
- (8). Association Racines Perdues : <https://rp-rp.com>
- (9). *NBC news*, "Une vérité douloureuse : des adoptés guatémaltèques apprennent qu'ils ont été donnés frauduleusement", Nicole Acevedo, 8 décembre 2019: <https://cutt.ly/cATNKHw>
- (10). Cour interaméricaine des droits de l'homme, "Ramírez escobar y otros vs. Guatemala", Sentence du 9 mars 2018: https://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/resumen_351_esp.pdf
- (11). Voir note n°5.
- (12). Voir note n°5.
- (13). *Sage Journals*, "Les implications des adoptions transnationales irrégulières au regard des standards internationaux : une étude des systèmes d'adoption entre pays et les perspectives de mères Guatémaltèques", Carmen Monico, *Childhood*, Vol.28(4), pp.509-524, p.518: <https://cutt.ly/IATN34g>
- (14). Fundación Sobrevivientes (Fondation des survivantes): <https://sobrevivientes.org>
- (15). Todos por el reencuentro (Tous pour les retrouvailles): <https://cutt.ly/tAT2UN4>

Nouvelles du terrain (Par Lou Taburiaux)

Après une période sans accompagnements sur le terrain en raison de la situation de criminalisation à laquelle fait face ACOGUATE depuis janvier, l'organisation a repris progressivement le travail d'accompagnement de terrain. Cette reprise des accompagnements s'est basée sur une analyse détaillée des risques potentiels de la présence des accompagnatrices auprès des personnes défenseuses accompagnées et toujours dans une optique d'agir sans nuire (*Do Not Harm*). Les accompagnatrices ont été présentes aux audiences du cas Violence Sexuelle Maya Achi et ont ensuite rendu visite aux femmes survivantes chez elles, une semaine après le rendu de la sentence. L'équipe a également pu apporter son soutien moral à des défenseur.e.s de la terre et du territoire en allant les voir directement chez eux, dans la municipalité de San Pablo, département de San Marcos, dans l'ouest du pays. Elles sont allées à Huehuetenango pour une audience de criminalisation d'un défenseur de la terre, qui a été suspendue. Aussi, l'équipe a continué à organiser des réunions en présentiel avec les personnes accompagnées à la ville de Guatemala, afin de se tenir au courant de leurs situations et de pouvoir mettre en œuvre des actions de plaidoyer bilatérales en fonction des demandes. La communication téléphonique est toujours maintenue avec les personnes accompagnées qui ne peuvent être visitées en raison du contexte sanitaire.

Chronique d'un 8M au Guatemala (Par Ana Braconnier de León)

« Mon corps ne se touche pas, ne se viole pas, ne se tue pas, il est à moi, c'est moi qui décide! » proclamait l'Association de Femmes de Chimaltenango *Nuestra Voz* pendant la marche de la journée internationale des femmes à Guatemala. Le 8 mars 2022, la place centrale réunissait artistes et activistes féministes autour d'activités engagées sur les violences faites aux femmes dans le pays. La nouvelle qui impacta les jours suivants fut annoncée : le vote du projet de loi 5272 pour « la protection de la vie et de la famille ». Il était 21 h, nous étions devant le Congrès, la police arrivait et les gardes du corps des député.e.s bloquaient la rue. Nous étions plusieurs à ne pas connaître le contenu du projet. J'ai incité les étudiantes à présenter le problème par mégaphone. Elles n'ont pas osé à cause de la criminalisation de la manifestation sociale. Elles ont décrit l'ambiance qui domine dans le pays, la peur de dénoncer haut et fort le recul de la démocratie et le virage conservateur misogyne et anti-droits. Le projet 5272 interdit le mariage homosexuel, l'enseignement de la diversité sexuelle et de genre à l'école et augmente les peines de prison en cas d'avortement. Après une semaine d'intenses manifestations et de recours d'inconstitutionnalité, le Président Giammattei a été obligé de s'opposer à la promulgation de cette loi. Alors que la loi n'est plus à l'ordre du jour depuis le 15 mars, le gouvernement continue de mettre en œuvre des politiques publiques « pro-vie ». Ce virage conservateur touche non seulement les pouvoirs législatif et exécutif, mais aussi le judiciaire où les femmes juges des tribunaux spécialisés anti-corruption et de justice transitionnelle sont actuellement menacées et poursuivies pénalement pour leur engagement contre l'impunité. Jamais les mouvements sociaux et l'accompagnement international aux défenseur.e.s des droits humains n'ont été aussi indispensables face au recul démocratique que vit actuellement le pays.





LE COLLECTIF GUATEMALA

Qui sommes-nous ?

Fondé en 1979 par des réfugié.e.s guatémaltèques et des militant.e.s français.e.s, le Collectif Guatemala est une association loi 1901 de solidarité internationale qui a pour objet d'apporter un soutien matériel et moral aux luttes des populations guatémaltèques pour le respect des libertés publiques, des droits humains, de la justice sociale et de l'environnement. Il est constitué de bénévoles et d'une coordinatrice sur lesquels repose la vie de l'association.

LES ACTIVITÉS DU COLLECTIF AU GUATEMALA

● L'accompagnement international

- des populations autochtones victimes du conflit armé, impliquées dans des procès contre les responsables de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, disparitions forcées et violations sexuelles,
- des personnes et organisations menacées du fait de leurs activités de défense des droits humains et des droits collectifs (droits des peuples autochtones et défense du territoire).

Comment ?

- à la demande des groupes, victimes ou témoins menacés,
- en recherchant et en préparant des volontaires qui resteront au minimum 6 mois sur le terrain.

Pourquoi ?

- pour établir une présence dissuasive,
- pour avoir un rôle d'observateur,
- pour relayer l'information.

Les accompagnateurs/trices sont des volontaires majeur.e.s, de tous horizons, désirant s'engager sur le terrain. Des sessions d'information et de préparation ont lieu en France avant le départ. Au Guatemala, les accompagnateurs/trices sont intégré.e.s au projet international d'accompagnement ACOGUATE.

LES ACTIVITÉS DU COLLECTIF EN FRANCE

● L'appui aux organisations de la société civile guatémaltèque qui luttent pour plus de justice et de démocratie

- en relayant des dénonciations de violations des droits humains,
- en organisant des campagnes pour soutenir leurs revendications,
- en recherchant des financements pour soutenir leurs projets
- en recevant en France et en Europe des représentant.e.s de différentes organisations pour leur permettre de rencontrer des décideurs/euses politiques ainsi que d'autres mouvements sociaux et de défense des droits humains.

● L'information et la sensibilisation du public français

Sur quoi ?

- la situation politique et sociale au Guatemala,
- la situation des droits humains,
- l'action des organisations populaires, autochtones et paysannes.

Comment ?

- par la diffusion d'une lettre d'information trimestrielle, Solidarité Guatemala,
- par l'organisation ou la participation à des conférences, débats, projections documentaires,
- par des réunions mensuelles ouvertes à toute personne intéressée,
- par la diffusion d'informations via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook),
- par l'organisation de réunions de plaidoyer.

● Le travail en réseau avec différents types de partenaires présents au Guatemala

- associatifs,
- diplomatiques.

Contact : collectifguatemala@gmail.com — 07 62 04 01 40

Site Internet : <http://collectifguatemala.org/>

Merci à nos partenaires :



FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE



ADHÉSION / ABONNEMENT

Le Collectif Guatemala vous propose plusieurs formules de soutien :

- | | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion au Collectif, permettant de recevoir la Lettre d'information — Solidarité Guatemala | 23 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion à tarif réduit (étudiants, chômeurs etc., joindre justificatif) | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Don, un soutien supplémentaire pour nos activités | € |

Chèque à l'ordre du Collectif Guatemala, à envoyer à l'adresse suivante : **Total :€**
Collectif Guatemala — 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courrier électronique

- Je souhaite être informé(e) par e-mail des activités du Collectif Guatemala
- Je souhaite faire partie du Réseau d'alertes urgentes électronique

Les dons et cotisations peuvent être déductibles des impôts à hauteur de 66 %.

Vous pouvez aussi soucrire en ligne ! Adhérez via notre profil HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-guatemala/paiements/adhesion-au-collectif-guatemala>